

## Colloque *La mise en valeur des archives politiques : synthèse d'une réflexion et d'une volonté communes*

Le 18 mai 2007 se tenait, à l'Assemblée nationale du Québec, une table ronde sur la mise en valeur des archives politiques, une initiative de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPOQ). Les intervenants regroupés pour cette occasion provenaient d'institutions nationales, de milieux syndicaux, de partis politiques et de centres d'archives<sup>1</sup>. Cette rencontre avait pour objectif de répertorier les efforts de diffusion actuels, mais aussi de définir de nouvelles avenues afin de valoriser les archives politiques et de les rendre plus accessibles encore, une problématique située au cœur du mandat de la SOPOQ<sup>2</sup>.

### Les institutions gouvernementales québécoises : l'Assemblée nationale du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Au Québec, deux institutions gouvernementales sont actives dans le domaine des archives politiques : l'Assemblée nationale du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Sous l'impulsion de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, ces deux institutions signaient, en mars 2003, le *Protocole d'entente sur les archives des membres de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif* qui concerte leurs efforts quant à la collecte, la sauvegarde et la mise en valeur des archives de parlementaires. Ce protocole définit les axes d'acquisition, BAnQ se concentrant sur les fonds de parlementaires ayant exercé des fonctions ministérielles, alors que l'Assemblée acquiert principalement les archives d'hommes et de femmes ayant exercé des fonctions parlementaires. En ce qui concerne les archives de députés, elles sont dirigées vers les centres d'archives et d'histoire régionaux.

L'Assemblée, via sa Bibliothèque, se concentre principalement sur trois projets de mise en valeur des archives politiques. En premier lieu, cette valorisation passe inévitablement par la sensibilisation des parlementaires sur la valeur des documents qu'ils produisent et leur responsabilité quant à la constitution de la mémoire politique du Québec. La seconde édition de *Vos archives, une contribution à la mémoire du Québec : guide à l'intention des*

*parlementaires et de leur personnel*<sup>3</sup> répond à ce besoin en offrant des outils facilitant la gestion des archives par les parlementaires et le personnel impliqué. Les résultats de ce programme de sensibilisation ont d'ailleurs été visibles dès 2007. Un second moyen de diffusion réside dans le *Répertoire des fonds d'archives de parlementaires québécois*<sup>4</sup>, qui contient le signalement d'archives liées à près de 700 parlementaires, de 1792 à aujourd'hui. En dernier lieu, l'Assemblée participe à des expositions qui contribuent à mettre en évidence la valeur de témoignage historique des archives de parlementaires<sup>5</sup>.

De son côté, BAnQ utilise principalement l'accès aux archives et la numérisation pour valoriser les archives politiques qu'elle détient. Pour BAnQ, l'accès efficace passe essentiellement par la réalisation d'instruments de recherche décrivant, à des niveaux de précision variable, le contenu des fonds. Toutefois, une spécification est apportée, et cela dans la mesure où les fonds de parlementaires méritent assurément une attention particulière, mais ne doivent pas pour autant éclipser des fonds complémentaires comme ceux de photographes ou de caricaturistes, qui peuvent également constituer une source de documentation révélatrice de l'histoire politique du Québec.

La numérisation, que se soit au niveau de la pièce ou du fonds, se conçoit à BAnQ tel un moyen de diffusion extraordinaire nécessitant pourtant un travail de préparation colossal. En effet, la description des pièces mises en ligne est une condition *sine qua non* à une diffusion convenable. De plus, ce procédé rencontre souvent de nombreux obstacles d'ordre législatif intrinsèques au respect de lois telles celles sur les droits d'auteurs, l'accès aux documents, les renseignements personnels ou le droit à l'image.

1. Une liste des participants à cette table ronde se trouve à la fin du présent compte-rendu.  
2. Mandat : inventorier, approfondir les connaissances patrimoniales, mettre en valeur le patrimoine politique du Québec.

3. Lemay, Bruno et al. 2005. *Vos archives, une contribution à la mémoire du Québec : guide à l'intention des parlementaires et de leur personnel*. 2<sup>e</sup> éd. revue et augm. Québec : Assemblée nationale du Québec.  
4. Hudon, Francine et al. 2005. *Répertoire des fonds d'archives de parlementaires québécois*. Édition révisée de: *Inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois*. Québec : Assemblée nationale du Québec. Ce répertoire est également disponible en ligne sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec. Voir : <http://www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/archives/guide/index.html>. Il a été souligné, lors des échanges, qu'un inventaire des centres d'archives et d'histoire régionaux serait également souhaitable afin de compiler le plus exactement possible tous les fonds de parlementaires.  
5. Ce sera le cas dans le cadre des événements commémoratifs entourant le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville Québec.